

Commune de Chêne-Bougeries

**Motion du 18 novembre 2021 de Laurent Schmidt, membre du groupe PLR.
Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :**

« Pour le report du vote du Conseil Municipal afin de laisser le temps au Conseil administratif de modifier sa position concernant différents éléments soulevés par des citoyens et des associations de la Commune »

Motion

Considérant d'une part,

- L'obligation faite à la Commune de Chêne-Bougeries d'établir un Plan directeur communal (PDCom) conformément à l'art. 10 al.3 LaLAT;
- Les Directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux 2ème génération de La République et canton de Genève (état mars 2016) lesquelles précisent que le processus d'élaboration et d'approbation d'un PDCom comprend nécessairement avant son contrôle de conformité par les services cantonaux une consultation publique de 30 jours ;
- L'instruction qui est donnée aux communes de répondre aux personnes et entités ayant émis des observations en indiquant la suite donnée à leurs remarques (intégration ou non dans le PDCom ou traitement de la demande dans un autre cadre) (cf. p. 33 des Directives citées, état mars 2016) ;
- La consultation publique qui s'est tenue du 5 octobre au 5 novembre 2020 et qui a connu une très large participation puisqu'il a été fait état de 932 contributions ; ces contributions ont été émises en ligne mais également sur lettres-types collectives et sur lettres individuelles.

Considérant notamment d'autre part,

- L'envoi le 4 novembre 2020, dans le cadre de la consultation, de la prise de position du Groupement des propriétaires du secteur Vallon, Jacques Martin et voisinage de son opposition à la modification de zone secteur « Vallon » et de sa demande de la garder en zone 5 à densification différenciée (au sens de la modification de l'art. 59 al. 4 LCI du 1er octobre 2020) sans modification de zone horizon moyen-long terme;
- L'envoi le 3 novembre 2020, dans le cadre de la consultation, de la prise de position de l'Association des Intérêts de Conches (« AIC ») (acceptée à l'approbation des 88 personnes présentes, moins 4 absentes et aucun refus) demandant pour l'essentiel que les restrictions supplémentaires imposées par la Commune aux demandes d'autorisation de construire ne se limitent qu'aux demandes de construction nécessitant une dérogation de l'article 59 alinéa 4, sauf pour les règlements applicables aux secteurs à protéger/ à ménager (mesure E1 de la version mise en consultation);

- L'absence, selon toute vraisemblance, de traitement exhaustif par la Commune des observations de nombreux citoyens ou associations de Chêne-Bougeries dans le cadre de la consultation publique.

Les soussignés invitent le Conseil administratif à

1. Reporter le vote du Conseil Municipal sur le Plan Directeur Communal (PDCom) ;
2. Poursuivre les travaux d'élaboration du PDCom avant d'entamer la procédure de validation du PDCom et ce faisant :
 - a) De limiter l'application des restrictions, préconisations et conditions prévues aux points 5.5 et 5.6 du PDCom à la réalisation de projets dans la zone 5 aux projets demandant des dérogations en vertu de l'article 59 alinéa 4 de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), sauf pour les règles applicables aux secteurs à protéger / à ménager.
 - b) De supprimer la phrase « *La Commune se réserve la possibilité de requérir une participation financière des propriétaires à ces études de planification de détail.* » en page 178 (point E1.1).
 - c) De vérifier les secteurs à protéger / ménager, afin de ne pas retirer de parcelles de ces secteurs par rapport à la version du 28 septembre 2020 pour la consultation publique.
 - d) De supprimer l'absence d'abattage d'arbre des critères utilisés pour évaluer les projets afin d'éviter des décisions arbitraires, ne tenant pas compte des situations particulières.
 - e) De (re-)considérer la proposition de modification de zone secteur « Vallon » la proposition de la garder en zone 5 à densification différenciée (au sens de la modification de l'art. 59 al. 4 LCI du 1er octobre 2020).

Nous espérons que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents.

Signataires :

Laurent Schmidt, membre du groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries